Regards sur le travail
Revue dédiée à la recherche et aux observations dans le domaine du travail
Volume 7, n° 2 – Hiver 2011

Origines, enjeux et défis actuels de la Confédération syndicale internationale (CSI)

Par Marc-Antonin Hennebert et Reynald Bourque*

Résumé

Rédigé dans la foulée du 2e Congrès mondial de la Confédération syndicale internationale (CSI) qui a eu lieu à Vancouver, du 21 au 25 juin 2010, le présent article retrace brièvement l'évolution du syndicalisme international confédéral et les transformations récentes qui ont mené à la création de cette organisation en 2006. Dans un contexte marqué par la montée en puissance des multinationales dans le sillage de la mondialisation, le syndicalisme international a entamé, au cours de la dernière décennie, un processus de recomposition qui a permis d'en remodeler les structures et d'explorer de nouveaux champs d'action en vue d'assurer la protection des droits des travailleurs dans le monde. Ces transformations visent, d'une part, à renforcer l'unité syndicale à l'échelle mondiale et, d'autre part, à agir sur la dimension sociale de la mondialisation. Si la création de la CSI constitue un tournant majeur en vue d'unifier le mouvement syndical international, la nouvelle organisation doit relever de grands défis pour contribuer efficacement à la régulation de la mondialisation.

Introduction

« Prolétaires de tous les pays, unissez-vous! » écrivaient Karl Marx et Friedrich Engels en 1848 dans leur célèbre *Manifeste du Parti communiste*. Loin de suivre le mot d'ordre formulé par ces figures emblématiques de la contestation du capitalisme, le mouvement syndical international s'est davantage distingué jusqu'à tout récemment par ses antagonismes et ses conflits internes (Traub-Merz et Eckl, 2007). L'intensification du commerce international au cours des deux dernières décennies à l'instigation des grandes institutions économiques et financières, jumelée à la montée en puissance des multinationales devenues, dans certains cas, de véritables entreprises globales qui organisent leurs implantations et leurs chaînes de valeur à l'échelle mondiale[1]

---

* Marc-Antonin Hennebert est professeur adjoint au Service de l'enseignement de la gestion des ressources humaines des HEC Montréal, tandis que Reynald Bourque est professeur titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. Les auteurs sont également chercheurs membres du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT).

1. Un rapport de la Conférence des Nations Unies portant sur le commerce et le développement fait état en 2004 de l'existence de plus de 61 000 entreprises multinationales dans le monde, soit environ dix fois plus qu'à la fin des années 1960 (UNCTD, 2004). De plus, les acquisitions et les fusions d'entreprises de 1985 à 2002 ont fait grimper à près de 70 % leur part du commerce mondial (Gunter et Van de Hoeven, 2004).

(Gunter et Van der Hoeven, 2004), a toutefois mis en évidence le besoin de renouveler la représentation des travailleurs dans le monde. Le déplacement des investissements des multinationales vers les pays offrant des régimes de protection sociale et des salaires inférieurs a en effet contribué, selon certains, à la détérioration des conditions de travail dans les pays industrialisés et à une mise en compétition des travailleurs y résidant avec ceux des pays en voie de développement (CISL, 2004; Gunter et Van Hoeven, 2004).

Pour tenter de répondre à un tel défi, le syndicalisme international a remodelé en profondeur, au cours des dernières années, ses structures et a revu ses champs d'action. Des transformations majeures, guidées notamment par la mise en œuvre de stratégies de renforcement de l'unité syndicale à l'échelle mondiale, ont influé sur le mode de structuration et de fonctionnement des principales organisations syndicales internationales. Si de nombreuses organisations ont participé au développement du syndicalisme dans le monde, seules sont reconnues les confédérations syndicales internationales et leurs sections régionales qui affilient des confédérations syndicales nationales ainsi que les Fédérations syndicales internationales (FSI), héritières des Secrétariats professionnels internationaux (SPI), qui regroupent des fédérations et syndicats nationaux d'industries et dont l'action internationale se déploie de façon sectorielle. Le présent article, qui comporte quatre parties, traite des confédérations syndicales internationales et, plus particulièrement, de la CSI. Toutefois, la bibliographie inclut quelques publications récentes sur les SPI et les FSI au bénéfice des lecteurs intéressés.

Nous y faisons une analyse des différentes facettes du syndicalisme international confédéral. Ainsi, dans la première partie, nous présentons un bref historique des confédérations syndicales internationales qui ont ouvert la voie à la création de la Confédération syndicale internationale (CSI) en 2006. La deuxième partie retrace les principaux champs d'action de la CISL au cours des trois décennies qui ont précédé la création de la CSI et qui ont influé sur les orientations de cette nouvelle confédération. Nous faisons état, dans la troisième partie, du programme d'action de la CSI à la lumière des rapports préparatoires et des discussions qui ont marqué le 2e Congrès mondial qui a eu lieu à Vancouver en juin 2010. La dernière partie trace un bilan sommaire de la recomposition du syndicalisme international confédéral et fait état de quelques défis qui se posent à la CSI si elle veut assurer à l'avenir un rôle important dans la régulation de l'économie mondiale.

De la division à l'unification du syndicalisme international confédéral

En dépit des objectifs rassembleurs des premières Internationales socialistes créées au 19e siècle, le mouvement syndical mondial a longtemps été partagé entre trois courants idéologiques – communiste, chrétien et réformiste – qui ont eu chacun leur confédération internationale. C'est d'abord avec la mise sur pied de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC) en 1920, rebaptisée plus tard Confédération mondiale du travail (CMT), puis avec la création en 1945 de la Fédération syndicale

mondiale (FSM) qui réunira pendant quelques années les mouvements syndicaux d'allégeances communiste et sociale-démocrate, que les fondements de cette division du mouvement syndical international seront posés.

L'histoire de la CISC a été pour le moins mouvementée. Née dans le berceau du syndicalisme européen d'obédience chrétienne, cette organisation a dû composer assez rapidement avec la montée du fascisme et du nazisme sur le vieux continent. Après la Seconde Guerre mondiale, la CISC, dont les activités étaient jusque-là confinées en Europe, opta pour une stratégie d'expansion afin d'accroître sa représentativité mondiale. Mais, très rapidement, les dirigeants de la CISC se rendirent compte qu'un mouvement syndical strictement « chrétien » avait peu de chances de parvenir à un réel développement, notamment en Afrique et en Asie. Cette prise de conscience fut directement à l'origine, en 1968, de la CMT appelée à remplacer la CISC et à dépasser les frontières d'un confessionnalisme étroit. Ce changement de nom et l'adoption d'une nouvelle déclaration de principes ouvrirent la porte à une expansion dans les pays en développement et à la définition d'une conception à la fois « anti-capitaliste, anti-totalitaire et anti-communiste du développement et de la société » (CMT, 2010). Au moment de sa dissolution en 2006, la CMT regroupait 144 confédérations syndicales nationales réparties dans 116 pays. Son siège social était à Bruxelles, en Belgique, et elle comptait environ 26 millions de membres.

Fondée à Paris le 3 octobre 1945, la FSM était à la fin des années 70 la plus importante confédération syndicale sur le plan international; elle réunissait en effet des confédérations syndicales nationales représentant plus de 190 millions de membres. Issue du mouvement ouvrier impliqué dans la lutte contre les régimes fascistes durant la Seconde Guerre mondiale, la FSM a regroupé les confédérations syndicales nationales de l'Union soviétique et des pays de l'Europe de l'Est pendant plusieurs années, ainsi que des confédérations syndicales d'obédience tant communiste que sociale-démocrate d'Europe occidentale, des Amériques et de l'Asie. Bien que la scission de 1949 l'ait privée de la plupart de ses affiliés en Europe occidentale, son appui aux mouvements anti-impérialistes et son opposition au colonialisme lui ont notamment permis, dans les années 50 et 60, d'obtenir une très bonne renommée dans les pays en développement, surtout en Asie et en Afrique. Animée par une idéologie communiste et massivement dominée par les organisations syndicales des pays du bloc soviétique dès 1950, la FSM a connu un déclin dramatique de ses effectifs après l'éclatement des pays de l'Europe de l'Est. Elle était moribonde à la fin des années 90 (Gordon, 2000).

La division du syndicalisme international confédéral a atteint son paroxysme en 1949 avec la création de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), à la suite d'une scission au sein de la FSM (Gumbrell-McCormick, 2000). Cette organisation est née de la guerre froide entre les États-Unis et l'Union soviétique. Son histoire a été marquée par les luttes l'opposant à la FSM et au mouvement communiste international, ainsi que par la promotion d'un syndicalisme libre faisant face aux organisations et partis politiques. La chute du mur de Berlin en 1989, suivie de peu par le démantèlement des régimes communistes dans les pays de l'Europe de l'Est, a accru son influence dans le monde au cours des années 90. Depuis, l'expansion de la CISL s'est faite principalement

au détriment de la FSM qui a perdu la plupart de ses affiliés en Europe occidentale et une bonne partie de ses organisations membres en Union soviétique et dans les pays de l'Europe de l'Est (Gordon, 2000). La CISL regroupait en 2004 environ 230 confédérations syndicales nationales, provenant de plus de 150 pays, représentant autour de 148 millions de travailleurs à l'échelle mondiale (CISL, 2004).

La fin de la guerre froide, l'atténuation des clivages idéologiques entre les organisations syndicales et, plus récemment, les défis lancés par la mondialisation de l'économie exigeant une réponse plus vigoureuse et mieux coordonnée de la part des acteurs syndicaux, voilà autant de facteurs qui ont conduit à la résurgence de l'idée d'un rassemblement des forces syndicales sur le plan international. Mis en chantier au début de 2004, ce projet d'unification a progressé par étapes pour déboucher sur la dissolution des deux organisations syndicales internationales les plus représentatives, la CMT et la CISL, et sur la création, entérinée lors de son congrès de fondation à Vienne, le 1er novembre 2006, de la Confédération syndicale internationale (CSI). La CSI compte actuellement 311 confédérations syndicales nationales représentant plus de 175 millions de membres dans 155 pays (CSI, 2010b)[2].

Même si, officiellement, la CISL et la CMT ont entamé une démarche axée sur la formation d'une nouvelle confédération syndicale internationale dans le but de disposer d'un espace où la participation démocratique et l'expression du pluralisme syndical seraient possibles, plusieurs observateurs y ont vu une « annexion » de la CMT par la CISL (Collombat, 2005). L'influence de l'ancienne CISL au sein de la nouvelle organisation est prépondérante, puisqu'elle lui a fourni 91 % de ses adhérents, contre environ 7 % issus de la CMT et 2 % d'organisations syndicales non affiliées jusque-là à l'une ou l'autre des deux confédérations internationales. La direction élue au congrès de fondation de la CSI venait aussi majoritairement de l'ancienne CISL, dont le secrétaire général et la présidente qui ont conservé les mêmes fonctions au sein de la nouvelle organisation, tandis que deux ex-dirigeants de la CMT ont été désignés à l'un des deux postes de secrétaires généraux adjoints et de présidents adjoints (Rehfeldt, 2007). La CSI est donc largement tributaire de l'héritage de la CISL, puisque celle-ci lui a donné la grande majorité de ses dirigeants et adhérents.

Les campagnes de la CISL pour la régulation des entreprises multinationales et de l'économie mondiale

Le programme d'action de la CSI s'inscrit dans la continuité des campagnes menées par la CISL, au cours des trois décennies précédant la fondation de la nouvelle confédération syndicale internationale, afin de réguler l'économie mondiale et les activités des

2. Le processus de création de cette nouvelle confédération mondiale a été parachevé récemment avec la constitution progressive des organisations régionales de la CSI pour l'Asie-Pacifique (CSI Asie-Pacifique) et l'Afrique (CSI Afrique) en 2007, la création du Conseil régional paneuropéen (CRPE) également en 2007, puis celle de la Confédération syndicale des travailleurs et travailleuses des Amériques (CSA) en 2008 (Dagenais, 2005).

multinationales. Depuis sa création en 1949, la CISL est intervenue dans les discussions relatives à la reconnaissance des droits syndicaux et au respect des normes internationales du travail auprès des organisations internationales et intergouvernementales telles que l'OIT, l'OCDE et l'ONU. Dès 1970, elle a accentué ses pressions sur les organisations intergouvernementales, en l'occurrence l'OCDE et l'OIT, pour qu'elles édictent des règles de conduite aux multinationales. Ainsi, en 1972, la CISL a organisé la première rencontre tripartite qui a incité le Conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) à adopter, en 1977, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. De même, par l'intermédiaire du Comité consultatif syndical de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur lequel elle a exercé un contrôle de fait dès sa création, en 1961, la CISL a collaboré à l'élaboration, en 1976, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales. Elle propose ainsi des mesures aux États membres afin de promouvoir la mise en œuvre de politiques sociales en leur sein. De plus, cette confédération a appuyé, en 1974, la création par l'ONU d'une commission permanente sur les multinationales et a participé aux délibérations de cette instance internationale (Gumbrell-McCormick, 2000).

Durant les années 80, qui ont été marquées par une crise économique majeure dans les pays industrialisés, la CISL a centré ses efforts sur la définition des enjeux liés aux inégalités du développement économique dans le monde. Au cours de cette période, les principales campagnes qu'elle a entreprises ont porté sur l'endettement et la paupérisation croissante des pays du Sud, sur la montée des taux d'intérêt, sur les effets néfastes de la libéralisation commerciale et financière ainsi que sur les politiques des institutions financières internationales à l'égard des pays en développement (Kyloh, 1998). Ses interventions auprès de telles institutions se sont intensifiées pendant la même décennie, ce qui lui a permis d'obtenir un statut d'observateur permanent aux assemblées annuelles de la banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI). Au tournant des années 60, l'action de la CISL s'est étendue aux politiques d'ajustement structurel dans les pays de l'Europe de l'Est, à l'occasion de forums nationaux organisés à son initiative et réunissant des représentants de la banque mondiale, du FMI et des pays concernés. Cependant, de telles interventions auprès des institutions financières internationales se sont révélées moins fructueuses que celles qui furent menées auprès de l'OIT, de l'ONU et de l'OCDE au cours de la décennie précédente, mais elles ont permis de sensibiliser ces organisations à la nécessité de procéder à une régulation de la dimension sociale de la mondialisation (Gumbrell-McCormick, 2000; Kyloh, 1998).

Au début des années 90, la CISL s'est lancée, de concert avec les Secrétariats professionnels internationaux (SPI) et des organisations non gouvernementales (ONG), dans une campagne internationale pour inclure une clause sociale dans les accords commerciaux internationaux. Cette revendication était à l'ordre du jour de la Conférence de l'organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Singapour, en 1996 (Wilkinson et Hugues, 1999). Cette demande ne fait toutefois pas partie de la déclaration publiée au terme de cette conférence, mais l'adhésion de l'OMC aux conventions de l'OIT y est affirmée. Cette campagne s'est poursuivie à la réunion ministérielle de l'OMC à Seattle, en 1999, même si des dissensions sont apparues entre les organisations syndicales du Nord et du Sud concernant les effets négatifs du « protectionnisme social » sur les

économies émergentes (Anner, 2001). L'échec de la campagne sur la clause sociale a conduit la CISL à recentrer son action sur l'OIT qui, en raison de sa structure de gouvernance tripartite, laisse une large place aux organisations syndicales internationales. En 1998, la CISL et la CMT ont notamment facilité l'adoption par la Conférence internationale du travail de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux du travail et son suivi. S'appuyant sur les huit conventions fondamentales de l'OIT (conventions 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138 et 182), cette déclaration lie les États membres, même s'ils ne les ont pas toutes ratifiées (Duplessis, 2004). Le rapprochement de la CISL et de la CMT à l'aube du nouveau millénaire a alimenté le projet commun de fonder une nouvelle confédération syndicale internationale, ce qui s'est concrétisé en 2006.

Enjeux actuels et programme d'action de la CSI

Le bilan relatif aux champs d'action que la CSI privilégie depuis sa création, en 2006, n'indique aucun changement radical par rapport aux objectifs poursuivis par la CISL et la CMT au cours des trois décennies précédentes. Toutefois, la CSI a fait face, dès le départ, à des enjeux qui l'ont pressée d'agir de manière particulière, en ce qui concerne notamment la crise alimentaire mondiale, la débâcle financière internationale et l'accélération des changements climatiques. Cette conjoncture internationale a ainsi entraîné une diversification de ses champs d'action (CSI, 2010b). Elle a d'abord maintenu ses activités de lobbying auprès des grandes institutions financières en multipliant les rencontres avec les chefs d'État et de gouvernement de pays du G8 et du G20. Se voulant porteuse d'une « vision alternative d'une économie mondiale répondant aux notions de base de la justice sociale » (CSI, 2010a : 8), elle a exhorté ces dirigeants politiques à tenir compte des effets dévastateurs de la crise financière sur les travailleurs et à délimiter des cadres réglementaires et de contrôle mondiaux plus solides et plus cohérents. Pour soutenir ses revendications, la CSI a également joué un rôle déterminant en ce qui a trait à l'adoption par l'OIT, en 2009, du Pacte mondial pour l'emploi[3], dans le but d'orienter les politiques nationales et internationales vers la stimulation de la reprise économique, la création d'emplois et l'amélioration des protections sociales offertes aux travailleurs (Maschino, 2009).

Outre ses activités de lobbying, la CSI a poursuivi son action en matière de promotion et de défense des droits syndicaux, une des raisons d'être du mouvement syndical international. Y figure le déroulement de campagnes de solidarité pour dénoncer la situation précaire dans laquelle se trouvent les syndicats dans un grand nombre de pays, en Birmanie, en Colombie, au Guatemala, en Guinée, en Iran et au Zimbabwe par

3. Le Pacte mondial pour l'emploi propose une série de mesures que les pays peuvent adapter à leur situation et à leurs besoins particuliers pour faire face à la crise. Il ne s'avère pas une solution unique pour tous les pays, mais il est plutôt un portefeuille d'options basées sur des exemples de réussite et conçues pour étayer et soutenir les initiatives multilatérales. Le Pacte incite notamment les gouvernements à envisager des options telles que d'investir dans les infrastructures publiques, les programmes spéciaux pour l'emploi, l'extension de la protection sociale et l'augmentation des salaires.

exemple (CSI, 2010b). Le *Rapport annuel des violations des droits syndicaux*, publication phare de la CIS, sert d'ailleurs de point de référence international sur ces questions et vise à attirer, chaque année, l'attention publique et médiatique sur l'état et l'ampleur de ces violations dans le monde. Dans l'édition 2010 sont d'ailleurs signalés les 101 meurtres et les 35 menaces de mort proférées contre des syndicalistes entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009.

Si ces grands champs d'action reprennent ceux qu'avaient déjà tracés les organisations syndicales qui ont donné naissance à la CSI, un tout nouveau concerne la mise en place de mobilisations internationales autour du programme de l'OIT sur le travail décent[4]. L'inauguration de la Journée mondiale pour le travail décent[5], qui s'est déroulée les 7 octobre 2008 et 2009 respectivement, a permis, entre autres choses, d'offrir aux militants syndicaux une occasion de se rallier à un vaste mouvement mondial centré sur le besoin de trouver des solutions de rechange aux dérives de la mondialisation. Bien que cette mobilisation soit de nature essentiellement symbolique, il faut reconnaître non seulement qu'elle jette les bases de la participation du mouvement syndical à une action commune à l'échelle mondiale, mais aussi qu'elle souscrit à l'unification des forces syndicales sur le plan international.

La CSI s'est également engagée à combattre les effets néfastes des changements climatiques. Comme en témoignent les discussions entamées à ce sujet à Vancouver, cette lutte fait dorénavant partie intégrante de son programme politique. Ainsi, elle est décidée à jouer un rôle plus proactif en soutenant les efforts déployés pour assurer un développement durable. Ce positionnement stratégique marque d'ailleurs une évolution certaine du mouvement syndical sur le plan environnemental. Considérée il n'y a encore pas si longtemps comme peu préoccupante par les organisations syndicales, la question relative au climat fait maintenant l'objet « d'un scepticisme défensif qui s'est traduit par une réticence des syndicats à entériner le Protocole de Kyoto de 1997 » (CSI, 2010a : 10). Toutefois, le Sommet sur le développement durable, qui a eu lieu à Johannesburg en 2002, a marqué une avancée décisive, puisque les trois aspects de ce type de développement, à savoir économique, social et environnemental, y ont été définis, ce qui a permis de constater que les politiques sociales et de l'emploi que la CSI soutient et les préoccupations environnementales actuelles étaient complémentaires. Cette constatation a d'ailleurs été mise en lumière à Copenhague; la CSI y a effectivement défendu, avec le soutien d'une large délégation de syndicalistes, l'idée « d'une transition juste vers une

4. Le travail décent, tel que défini par l'OIT et approuvé par la communauté internationale, est la possibilité pour chaque femme et chaque homme d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Il regroupe divers éléments : la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré; la sécurité au travail et la protection sociale pour les travailleurs et leur famille; l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur vie; l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.
5. À l'occasion de cette journée thématique, des activités ont été organisées dans 130 pays par 216 organisations affiliées et 79 autres organisations non membres de la CSI (CSI, 2010b).

économie à faibles émissions de carbone qui intègre l'agenda du travail décent ainsi que les droits et les intérêts des travailleurs » (CSI, 2010a : 13).

La résolution principale adoptée au 2e Congrès mondial de la CSI, en juin 2010, et qui définit son programme d'action pour les quatre années à venir, fait état de six champs prioritaires d'action liés à la justice sociale dans le monde. Les trois premiers renvoient à la poursuite du travail accompli depuis 2006 au chapitre de la promotion du travail décent, de la réglementation de l'économie et des finances mondiales de même que du développement durable à faibles émissions de carbone pour lutter contre les changements climatiques. Les trois autres concernent la justice et l'équité sur le marché du travail, l'élaboration d'un nouveau modèle de développement économique permettant de mieux répartir les fruits du progrès social et économique entre les pays développés et les pays en développement ainsi que la promotion d'une nouvelle forme de gouvernance mondiale auprès des organisations intergouvernementales en vue d'intégrer une dimension sociale à la mondialisation économique d'inspiration néo-libérale.

La CSI et les défis de l'action syndicale internationale

La création de la CSI, en novembre 2006, a marqué un tournant décisif dans l'histoire du syndicalisme international en mettant fin à la division qui perdurait depuis le début du 20e siècle entre le syndicalisme social-démocrate et laïque représenté par la CISL et le syndicalisme d'obédience chrétienne incarné par la CMT. Plusieurs observateurs ont salué ces efforts d'unification en soulignant que, sur le plan confédéral, le mouvement syndical international pourra désormais intervenir d'une manière plus efficace auprès des grandes organisations économiques et financières (Rehfeldt, 2007). D'autres montrent cependant un certain scepticisme au regard des retombées réelles de ces changements organisationnels (Delarue, 2008). Il faut reconnaître que le mouvement d'unification des forces syndicales sur le plan international n'efface en rien l'importance des enjeux et des défis auxquels sont aujourd'hui confrontées les organisations syndicales dans les différentes régions du monde. En outre, pareille unification demeurera inachevée tant que la FSM et les principales organisations syndicales de la Chine et de l'Inde s'en tiendront à l'écart.

Un premier défi que doit relever la CSI est de prendre vraiment en compte le clivage Nord-Sud qui se substitue désormais au clivage Est-Ouest qui a dominé le mouvement syndical international durant la guerre froide, et qui était marqué par une lutte idéologique et politique intense entre la FSM et la CISL. En dépit des discours répétés des dirigeants des organisations syndicales internationales soutenant l'importance de bâtir de nouvelles solidarités à l'échelle mondiale, la montée des inégalités sociales et l'iniquité structurelle en ce qui a trait à la répartition de la richesse mondiale ne font rien pour atténuer la disparité des intérêts entre les travailleurs des pays du Nord et ceux du Sud. La conciliation de tels intérêts se pose, sans l'ombre d'un doute, comme un des principaux défis lancés aux structures du syndicalisme international confédéral qui, historiquement, ont toujours été dominées par les organisations syndicales européennes (Collombat, 2009). Sur le plan structurel, rappelons que, à la suite de la CISL et de la

CMT, la CSI a établi son siège social en Europe occidentale et que la grande majorité de son personnel est également d'origine européenne. Le dernier rapport financier de la CSI témoigne éloquemment de cet « eurocentrisme » du syndicalisme international puisque, sur l'ensemble des cotisations qu'elle a reçues en 2009, plus de 61,5 % proviennent de ses affiliés d'Europe occidentale (CSI, 2010c).

Un autre défi fondamental auquel est confrontée la CSI est de donner une signification concrète au processus d'unification des confédérations syndicales internationales. Conscients des nombreuses attentes que suscite la CSI depuis sa création, certains craignent qu'elle se transforme en une structure institutionnelle cantonnée dans la dénonciation du néo-libéralisme, mais incapable de travailler concrètement à la régulation des excès de la mondialisation (Delarue, 2008). Tout en mettant l'accent sur les budgets limités dont disposent les organisations syndicales internationales[6], ces critiques soutiennent qu'une réelle refondation du mouvement syndical international ne peut venir que de la base et non, comme c'est le cas à l'heure actuelle, d'un processus allant du haut vers le bas, intrinsèquement bureaucratique, sans rapport direct avec les réalités sociales et les luttes syndicales qui se déroulent sur le plan tant national que local.

Si la capacité de la CSI de réaliser des activités d'envergure internationale répondant aux réelles préoccupations des travailleurs s'avère fondamentale pour construire son propre avenir, il faut souligner toutefois qu'elle ne peut, à elle seule, constituer un contre-pouvoir efficace à la mondialisation. Son rôle doit être conçu en tenant compte des milieux d'intervention (locaux, nationaux et régionaux) où l'on trouve des organisations syndicales historiquement ancrées et pourvues de ressources beaucoup plus considérables que celles dont dispose la CSI. Le rôle de cette dernière et des Fédérations syndicales internationales (FSI) n'est pas, dans leurs champs respectifs d'action, de définir un programme mondial d'action syndicale, mais plutôt d'assurer la représentation d'une « voix des travailleurs » et de faciliter les échanges et la conception de stratégies coordonnées entre les organisations syndicales qui agissent à cette échelle. Ainsi, la mise en œuvre par les FSI, de concert avec leurs affiliés nationaux, de nouvelles stratégies visant les multinationales, notamment les alliances syndicales et la négociation d'accords-cadres internationaux, démontre la capacité d'innovation du syndicalisme international à l'échelle sectorielle (Bourque, 2005; Fairbrother et Hammer, 2005; Hennebert, 2010). De même, prétendre que la création de la CSI ne représente qu'un changement cosmétique reviendrait à faire fi du dynamisme de cette nouvelle confédération en ce qui concerne la régulation de l'économie mondiale et la promotion du programme d'action de l'OIT sur le travail décent.

6. Le budget de la CSI, relativement stable depuis sa création, s'élève annuellement à environ 11 millions d'euros provenant principalement des cotisations des syndicats affiliés (CSI, 2010c).

Bibliographie

Anner, M. (2001). The International Trade Union Campaign for Core Labour Standards in the WTO. *Working USA*, *5*(1), 43-63.

Bourque, R. (2005). *Les accords-cadres internationaux et la négociation collective internationale à l'ère de la mondialisation*. Genève : Institut international d'études sociales, Organisation internationale du travail.

CISL (2004). *Guide syndical de la mondialisation*. Bruxelles : Confédération internationale des syndicats libres.

CMT (2010). *L'histoire en bref*. Bruxelles : Confédération mondiale du travail. Repéré à : http://www.cmt-wcl.org/cmt/ewcm.nsf/_/03C96C950B81348DC1256E13004F249B?opendocument. [Consulté le 30 juillet 2010].

Collombat, T. (2009). Le débat sur l'eurocentrisme des organisations syndicales internationales : une perspective des Amériques. *Politique européenne*, (27), 177-200.

Collombat, T. (2005). Le mouvement syndical international dans les Amériques : état des lieux et enjeux. *Travail, capital et société*, *38*(1-2), 67-93.

CSI (2010a). *Maintenant le peuple – De la crise à la justice mondiale*. Rapport du secrétaire général. Bruxelles : Confédération syndicale internationale.

CSI (2010b). *Rapport d'activités*. Bruxelles : Confédération syndicale internationale.

CSI (2010c). *Rapports financiers*. Bruxelles : Confédération syndicale internationale.

Dagenais, V. (2005). Les retombées de la création d'une nouvelle organisation syndicale internationale sur le mouvement syndical dans les Amériques. *La Chronique des Amériques*, (8), 1-7.

Delarue, C. (2008). *Que fait la Confédération syndicale internationale (CSI) face à la crise systémique globale?* France : Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC). Repéré à : http://www.france.attac.org/spip.php?article9162.

Duplessis, I. (2004). La Déclaration de l'OIT relative aux droits fondamentaux du travail : une nouvelle forme de régulation efficace? *Relations industrielles/Industrial Relations*, *59*(1), 52-72.

Fairbrother, P., & Hammer, N. (2005). Global Unions: Past Efforts and Future Prospects. *Relations industrielles/Industrial Relations*, *60*(3), 405-431.

Gordon, M. (2000). The International Confederation of Free Trade Unions: Bread, Freedom and Peace. Chapitre 5 dans *Transnational Cooperation Among Labour Unions.* Ithaca: Cornell University Press, 81-101.

Gumbrell-McCormick, R. (2000). Globalization and the Dilemma of International Trade Unionism. *Transfer*, *6*(1), 29-42.

Gunter, G., & Van Der Hoeven, R. (2004). The Social Dimension of Globalization: a Review of the Literature. *International Labour Review*, *143*(1-2), 7-43.

Hennebert, M.-A. (2010). *Les alliances syndicales internationales, des contre-pouvoirs aux entreprises multinationales?* Paris : L'Harmattan [Collection Logiques sociales].

Kyloh, R. (1998). *Mastering the Challenge of Globalization. Towards a Trade Union Agenda*. Genève : Organisation internationale du travail.

Maschino, D. (2009). Le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail. *Regards sur le travai*l, *6*(1), 41-42.

Rehfeldt, U. (2007). Création d'une nouvelle confédération syndicale mondiale. *Chronique internationale de l'IRES*, (104), 3-10.

Traub-Merz, R., & Eckl, J. (2007). *International Trade Union Movement: Mergers and Contradictions* (Document d'information n° 1). Friedrich Ebert Foundation International, Trade Union Co-Operation.

Wilkinson, R., & Hugues, S. (1999). Labour Standards and Global Governance: Examining the Dimension of Institutional Engagement. *Global Governance*, *5*(3), 259-277.